



Contacts presse :

- Anaïs Hubert, Département de Loire-Atlantique : 02 40 99 16 68
- François Guillou, Ville de La Chapelle-sur-Erdre : 02.51.81.87.73

Communiqué de presse

Le 6 mars 2015

Le Département et la ville de La Chapelle-sur-Erdre soutiennent la marche du collectif Erdre pour tous organisée ce samedi 7 mars

Les rives de l'Erdre doivent être accessibles à tous au plus vite

Plusieurs mois après la décision de justice qui a délibéré en faveur d'un accès pour tous aux rives de l'Erdre, les obstacles édités par certains propriétaires empêchent toujours l'accès. Au mépris de la loi et de toutes les procédures engagées, ces derniers poursuivent leur opération d'obstruction pour le passage des marcheurs sur les bords de cette rivière.

Cette situation de blocage n'a que trop duré. L'Etat doit maintenant prendre ses responsabilités pour faire appliquer le droit au plus vite. Le Département, en tant que propriétaire de l'Erdre, a assuré la mission qui lui incombait afin de permettre l'accès aux rives de l'Erdre : délimiter le domaine fluvial de l'Erdre, préalable nécessaire à l'application de la servitude de marchepied. Pour mémoire, la Ville de La Chapelle-sur-Erdre a également organisé depuis 2008 la mise en œuvre de la loi, en consultant les différentes parties concernées.

« Pour ce qui est de la servitude de marchepied proprement dite, nous demandons une nouvelle fois à l'Etat de la faire appliquer dans les faits et de rendre accessible les accès aux bords de l'Erdre », rappellent ensemble les vice-présidents du Conseil général de Loire-Atlantique Bernard Deniaud, Hervé Bocher, Michel Ménard et le maire de La Chapelle-sur-Erdre, Fabrice Roussel.

Comme ils l'ont toujours affirmé avec détermination, le Département et la Ville se sont mobilisés pour conduire toutes les procédures permettant l'application de la loi et l'accès de tous et toutes aux rives de l'Erdre. Il n'est plus possible de continuer à priver les amoureux de la nature d'un droit de passage le long de « la plus belle rivière de France ».

Le Département et la ville de La Chapelle-sur-Erdre soutiennent ainsi la nouvelle marche organisée à l'initiative du collectif Erdre pour tous, samedi 7 mars à Nantes.